

Membre du Groupement
Hospitalier de Territoire Atlantique 17

Direction Générale :

Tél. : 05 46 45 50 97
Fax : 05 46 45 52 94
direction@ght-atlantique17.fr
Rue du Docteur Schweitzer
17019 La Rochelle Cedex

DECISION n° DG 2024-146

Portant délégation de signature

Pôle Ressources Humaines, Organisations et

Dialogue Social

La Direction commune :

Hôpitaux

La Rochelle-Ré-Aunis

Hôpital St-Louis

Hôpital Marius Lacroix

Hôpital de St-Martin-de-Ré

Site du Fief de la Mare

Centre de Soins de Suite

de Marlonges

Etablissement et Service d'Aide
par le Travail « Le Treuil Moulinier »

Centre Hospitalier
de Rochefort

Centre Hospitalier
de Marennes

EHPAD Résidence
"Val de Gères" Surgères

Centre Hospitalier
de l'Île d'Oléron

LA DIRECTRICE GENERALE DU GROUPE HOSPITALIER LITTORAL ATLANTIQUE

(Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron et EHPAD de Surgères)

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles

-L.6141-1 relatif aux établissements publics de santé

-L.6143-7 relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé

-D. 6143-33 à D.6143-34 et R.6143-35 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction de certains établissements, en particulier les dispositions concernant la gestion par une direction commune,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 27 juillet 2023 portant détachement de Madame Valérie BENEAT-MARLIER, directrice d'hôpital, pour une durée de quatre ans, dans l'emploi fonctionnel de Directrice du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, des Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, et de Saint-Pierre d'Oléron et de l'EHPAD de Surgères à compter du 7 août 2023.

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 19 juin 2018 portant nomination de Madame Béatrice CRAMIER en qualité de directrice-adjointe au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, au Centre Hospitalier de Marennes et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 1^{er} juillet 2018, et l'arrêté du 30 novembre 2020 la nommant également directrice-adjointe au Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 4 mars 2022 portant nomination de Madame Maïtena ETCHEVERRY-CHEKLI directrice d'hôpital stagiaire, au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, de Marennes, d'Oléron et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères, en qualité de directrice adjointe, adjointe à la directrice des ressources humaines à compter du 1^{er} juin 2022, et l'arrêté du 12 mai 2023 portant sa titularisation en tant que directrice adjointe dans ces mêmes établissements

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 19 juin 2018 portant nomination de Monsieur Bruno PICHON en qualité de directeur-

adjoint au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, au Centre Hospitalier de Marennes et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 1^{er} juillet 2018, et l'arrêté du 30 novembre 2020 le nommant également directeur-adjoint au Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 août 2024 portant nomination de Monsieur Usman MEHMOOD en qualité de directeur-adjoint au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, de Marennes, d'Oléron et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 30 septembre 2024,

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Rochefort en date du 1^{er} juin 2022 portant recrutement de Monsieur Jonathan D'IGNAZIO en qualité de directeur-adjoint à la Direction des Ressources Humaines,

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron en date du 28 mai 2007 portant recrutement de Monsieur Arnaud LE BIHAN, attaché d'administration hospitalière responsable des ressources humaines,

Vu la convention de Direction Commune entre les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron et EHPAD de Surgères en date du 6 novembre 2020

Vu l'organigramme de direction commune

DECIDE

Article 1

1.1 – Madame Béatrice CRAMIER, directrice-adjointe, Madame Maïtena ETCHEVERRY-CHEKLI, Directrice-Adjointe, Monsieur Usman MEHMOOD, Directeur-Adjoint et Monsieur Jonathan D'IGNAZIO, Directeur-Adjoint au Groupe Hospitalier Littoral Atlantique sont chargés de la Direction des Ressources Humaines des établissements du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique. A ce titre, Madame CRAMIER, Madame ETCHEVERRY-CHEKLI, Monsieur MEHMOOD et Monsieur D'IGNAZIO reçoivent délégation permanente pour signer tous actes relatifs aux personnels non médicaux concernant :

- la gestion des effectifs : affectations et changements de service des personnels (notamment signature des bons de commande sur l'intérim paramédical et les sages-femmes), gestion des agents contractuels, départs en retraite, décisions liées aux arrêts de travail, maladies, congés de longue maladie ou de longue durée,
- le recrutement : gestion des concours, recrutement des personnels, décisions de mise en stage et de titularisation,
- la notation, l'évaluation, la gestion des carrières (arrêtés et décisions d'avancements d'échelons et de grades des personnels),
- les élections : tout document relatif à l'organisation des élections professionnelles,
- les procédures disciplinaires (l'ensemble des éléments liés à la procédure disciplinaire des agents titulaires et contractuels), et les sanctions du groupe 1,
- la paie : pour engager, liquider et mandater la paie ainsi que les éléments variables de paie,
- l'organisation du travail et la gestion du temps de travail,
- les assignations de personnels en cas de grève,

- le projet social,
- les missions et œuvres sociales,
- les risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail,
- la Gestion Prévisionnelle de Métiers et des Compétences,
- les conventions de stage,
- le Développement Professionnel Continu du personnel non médical et à la formation initiale, Institut de Formation en Soins Infirmiers, Institut de Formation des Aides-Soignants, à l'exception des actes relevant de la coordinatrice de l'IFSI.
- la formation continue : notamment les marchés publics liés à la formation continue, décisions et conventions de formation, ordres de mission, états de remboursements transmis à l'ANFH.

ainsi que l'ensemble des télé-déclarations relatives aux domaines visés.

1.2 – Madame CRAMIER est désignée référente Sages-Femmes au sein de la Direction des Ressources et de l'Attractivité Médicales de Territoire pour ce qui concerne les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis et le Centre Hospitalier de Rochefort. A ce titre, Madame CRAMIER dispose d'une délégation de signature pour les domaines recensés au point 1.1 qui concernent les sages-femmes.

1.3 - En l'absence de Madame CRAMIER, ou en cas d'empêchement, la délégation de signature visée à l'article 1.2 est donnée à Madame Maïtena ETCHEVERRY-CHEKLI, Directrice-adjointe, à Monsieur Usman MEHMOOD, Directeur-Adjoint et à Monsieur Jonathan D'IGNAZIO, Directeur-adjoint.

1.4 - En cas d'absence ou d'empêchement de courte durée, simultanés, de Madame CRAMIER, de Madame ETCHEVERRY-CHEKLI et de Monsieur D'IGNAZIO, délégation de signature, pour l'ensemble des domaines visés à l'article 1.1 est donnée à Monsieur Bruno PICHON, directeur-adjoint, et à Monsieur Arnaud LEBIHAN, attaché d'administration hospitalière responsable des Ressources Humaines pour ce qui concerne le Centre Hospitalier de l'île d'Oléron.

Article 2

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteure de la décision, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

La présente décision modifie la décision n° DG 2023-34 du 8 mars 2024 portant délégation de signature dans les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, le Centre Hospitalier de Rochefort, le Centre Hospitalier de Marennes, le Centre Hospitalier de l'île d'Oléron et l'EHPAD de Surgères.

Elle fera l'objet d'une communication aux intéressé(e)s, d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime et d'un affichage dans chacun des établissements de la direction commune.

Elle est consultable sur le site internet des établissements du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique.



Fait à La Rochelle, le

25 OCT. 2024

La Directrice Générale

Valérie BENEAT-MARLIER

